



Commune de TAIARAPU-EST



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL... / IDV

Date de convocation
01/03/2023
Date d'affichage
01/03/2023
Date de séance
07/03/2023

L'an deux mille-vingt-trois, le- sept du mois de mars à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION
						POUR	CONTRE	
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X		
Présents	24	GARBUTT Hugo, 1 ^{er} Adjoint	X			X		
Procuration	05	VIVISH Titaua, 2 ^{ème} Adjoint	X			X		
Absents	04	LENOIR Patricia, 3 ^{ème} Adjoint	X			X		
Votants	29	TERAITETIA Annabella, 4 ^{ème} Adjoint	X					
Pour	29	ZINGUERLET Jean-Marc, 5 ^{ème} Adjoint	X			X		
Contre	00	DUFOUR Robert, 6 ^{ème} Adjoint	X			X		
Abstention	00	FANAURA Saindy, 7 ^{ème} Adjoint	X			X		
Délibération N°10/2023/CTE <i>Prenant acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2023 de la commune de Tairapu-Est.</i> <i>Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux</i>		PERRY Taronia, 8 ^{ème} Adjoint	X			X		
		METUA Pierrot, 9 ^{ème} Adjoint	X			X		
		OMAR Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		HAAN Tepora, Conseillère Municipale		X	Hugo GARBUTT	X		
		WINCHESTER Sandra, Conseillère Municipale	X			X		
		LUCAS Bruno, Conseiller Municipal	X			X		
		CASTANET Rosa, Conseillère Municipale	X			X		
		SIE Mario, Conseiller Municipal	X			X		
		DOMINGO Mapuna, Conseillère Municipale	X			X		
		PAPAURO Gervais, Conseiller Municipal	X			X		
		AMARU Vanina, Conseillère Municipale	X			X		
		ROIRO Jimmy, Conseiller Municipal	X			X		
		PATER Marcel, Conseiller Municipal		X	Patricia LENOIR	X		
		HAMBLIN Ueva, Maire-Délégué de Tautira	X			X		
		MARERE Séverine, Conseillère Municipale		X	Annabella TERAITETIA	X		
		LUCAS Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		CHUNG SAO Willy, Maire-Délégué d'Afaahiti		X				
		TEURU Séverine, Conseillère Municipale		X				
		TEKURIO Moroni, Maire-Délégué de Faaone		X	Béatrice LUCAS	X		
		TETUAITEROI Pauline, Conseillère Municipale		X				
		RICHMOND Stanly, Conseiller Municipal	X			X		
		GANIVET Antoine, Conseiller Municipal	X			X		
		MAAMAATUAIAHUTAPU Keitapu, Conseiller Municipal		X				
		ATANI Hérold, Maire-Délégué de Pueu		X	Anthony JAMET	X		
		TAEREA Vehiarii, Conseiller Municipal	X			X		

Formant la majorité des membres en exercice.



NOTE DE PRESENTATION N°10/2023/CTE

OBJET : Prenant acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2023 de la commune de Taiarapu-Est.

P.J : Rapport d'orientation budgétaire 2023

Le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) (*instauré par le Code Général des Collectivités Territoriales articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26*), est une étape obligatoire dans le processus budgétaire pour l'ensemble des communes comptant plus de 3 500 habitants (13 842 habitants au recensement 2022 pour Taiarapu-Est).

Le débat est l'occasion pour les élus de disposer d'un état des lieux de l'exécution budgétaire, de l'état d'avancement des opérations antérieures et de discuter des orientations budgétaires et des objectifs majeurs de l'exercice en cours ainsi que des projets structurants.

L'absence de débat entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif. Il se tient dans les deux mois qui précèdent l'adoption des budgets.

Outil de pilotage stratégique permettant à l'exécutif de s'imprégner, de prendre part à l'élaboration budgétaire et de se positionner sur les grands projets à mener (priorisation des dossiers) pour fixer des cibles aux services dans une démarche prospective (pluri annualité des investissements).

Eu égard au contexte économique et à l'inflation, la maîtrise des coûts de fonctionnement est de mise.

Il est impératif de tendre vers une meilleure utilisation des ressources par le biais d'opérations d'équipements qui permettent des économies sur le long terme (solaire).

Parmi les pistes de réflexion :

- Une sensibilisation interne sur les coûts de fonctionnement (gestion du parc roulant, bonnes pratiques au quotidien pour le personnel), la mutualisation de certains postes, la réorganisation des services ;
- Une politique de communication claire à l'attention de la population sur sa consommation en eau, la valorisation des déchets ;
- La modernisation de l'administration à l'intention des usagers (mise en place du paiement par carte à la régie) ;
- La préparation aux nouvelles dispositions de la M57 (outil de gestion financière plus performant) ;
- Une optimisation des coûts de fonctionnement du service de collecte des déchets grâce au PGD attendu pour 2023 ;

- La fiabilisation des données, la facilitation des interventions des services de proximité (police municipale et pompiers), avec le lancement des études et travaux d'adressage.
- L'avancement de l'opération « photovoltaïque » avec l'équipement en panneaux solaires des bâtiments communaux (mairies, écoles...)

En pièce jointe le rapport d'orientation budgétaire 2023 présenté aux commissions n°1-4 le lundi 27 février 2023.



Commune de TAIARAPU-EST

Prenant acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget principal
et des budgets annexes de l'exercice 2023 de la commune de Taiarapu-Est.

DELIBERATION N°10/2023/CTE du 07/03/2023

- LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU EST -

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du Maire de la commune ;

- Vu la loi n°71/1028 du 24/12/1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie Française ;
- Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie Française ;
- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ayant été modifié par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 puis par loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics rendue applicable le 1^{er} mars 2008 ;
- Vu les avis favorables des commissions municipales n°1 à 4 et des conseils d'exploitation de l'eau et des déchets en date du lundi 27 février 2023 ;
- Vu le rapport d'orientation budgétaire 2023 ;
- Ouï l'exposé du Maire ;

Après avoir délibéré en sa séance du 07/03/2023

ADOpte

Article 1^{er} : Le conseil municipal de Taiarapu-Est prend acte de la tenue, en ce jour, du débat sur les orientations générales de l'exercice 2023 du budget principal et des budgets annexes de l'eau et des déchets de la commune de Taiarapu-Est.

Article 2 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télé recours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 3 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au Chef de la Subdivision administrative des Îles du Vent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire

JAMET Anthony

Le Maire de la Commune de TAIARAPU-EST, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au Haut-commissaire de la République en Polynésie Française le

09.03.2023



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Commune de Taïarapu-Est

PREAMBULE

Le Débat d'Orientations Budgétaires est instauré par le Code Général des Collectivités Territoriales (Articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26) :

- Pour les communes de plus de 3 500 habitants (13 842 habitants pour Taïarapu-Est au dernier recensement 2022)
- En absence de DOB, l'ensemble des délibérations ultérieures sont entachées d'illégalité
- Il est adopté dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif de la commune

Ce débat est l'occasion pour l'exécutif :

- D'échanger sur les orientations budgétaires de la collectivité. Il est tourné vers l'avenir et annonce les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes de chaque section du budget (fonctionnement et investissement), avec une précision apportée sur les hypothèses retenues notamment concernant les recettes liées aux dotations, aux concours financiers sur les opérations en cours et à venir, sur les recettes fiscales et d'exploitation ;
- Dans le prolongement de cette démarche de prospective financière, ce débat donne des indications sur le plan pluriannuel d'investissement de la commune et la programmation envisagée et des plans de financements envisagés ;
- De faire part de l'état de la dette et la capacité de désendettement de la commune actuel et projeté ;
- D'annoncer les évolutions attendues des dépenses réelles de fonctionnement (sur les grands chapitres de dépenses), le scénario de prospective financière retenu et le besoin de financement de la commune...

SOMMAIRE

I)	LA CONJONCTURE LOCALE DES SIX DERNIER MOIS.....	4
A)	La Polynésie après la COVID 19 (<i>Source « Te Avei'a » - ISPF 2022-2023</i>)	4
1)	Un troisième trimestre encourageant pour le tourisme, un chiffre d'affaires par secteur en nette augmentation 4	
B)	Les évolutions notables de la mandature 2014-2020 au niveau de l'ensemble des communes (<i>Source « Observatoire des communes de Polynésie française » 2022</i>)	4
II)	LES RECETTES DE LA COMMUNE	5
A)	Rétrospective et dotations 2023	5
1)	Les tendances	5
2)	Les dotations 2023 (estimations)	6
B)	Les recettes fiscales de la commune	6
1)	Les tendances (2019-2022)	6
2)	Un réel potentiel fiscal à intégrer à la réflexion pour l'amélioration des recettes de la commune	7
C)	Les produits d'exploitation : redevances communales et autres recettes	7
1)	Rétrospective.....	7
2)	La tarification au volume de Taravao : l'importance du volet préventif.....	8
III)	DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT QUI S'ACCROISSENT	9
A)	Les charges à caractère général et autres charges de gestion courante (consommations provisoires arrêtées au 31/12/2022)	9
1)	Etat des lieux du « 011 ».....	9
2)	Cibles 2023 : Préférer le préventif au curatif.....	10
B)	Les charges de personnel	10
1)	État des lieux du « 012 ».....	10
IV)	LES OPERATIONS EN COURS ET A VENIR.....	10
A)	Vers une meilleure programmation des investissements de la commune.....	10
1)	Les réalisations attendues en 2023	10
2)	État des besoins exprimés des sections de commune.....	11
	Commune associée de TAUTIRA :	11
	Commune associée de PUEU :	12
	Commune associée de FAAONE :	12
	Au niveau de AFAAHITI-TARAVAO :	12
V)	L'ETAT DE LA DETTE ET LES RATIOS FINANCIERS.....	13
A)	L'en cours de la dette en 2023	13
1)	Les emprunts.....	13
B)	Les ratios financiers au 31 décembre 2022	13
1)	Les ratios de niveau (<i>population 13 842 en 2022 contre 12 701 en 2021</i>)	13
2)	Les ratios de solvabilité budgétaire et de marge de manœuvre.....	13

I) LA CONJONCTURE LOCALE DES SIX DERNIER MOIS

A) La Polynésie après la COVID 19 (Source « Te Avei'a » - ISPF 2022-2023)

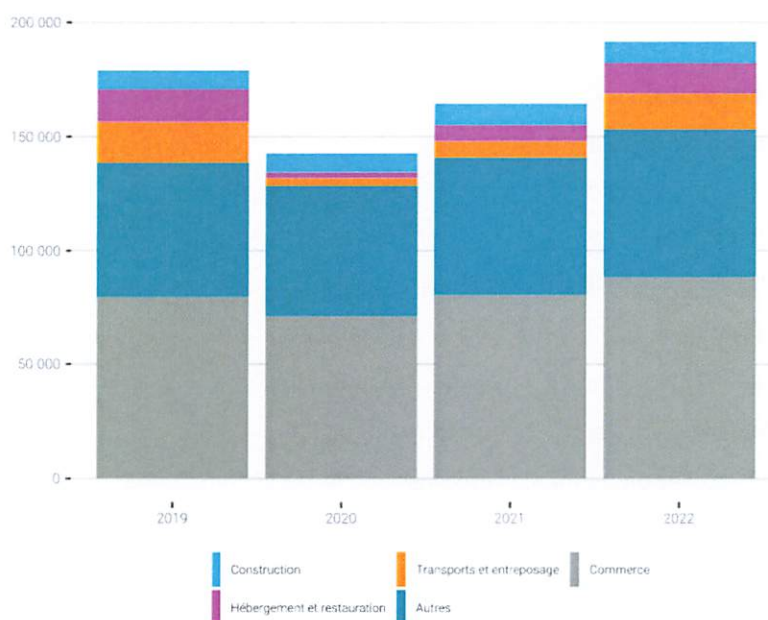


1) Un troisième trimestre encourageant pour le tourisme, un chiffre d'affaires par secteur en nette augmentation

Une augmentation claire de la fréquentation touristique (+116%) qui s'établit à un niveau de remplissage quasi similaire à celui de 2019 (avant l'arrivée de la pandémie de COVID 19) et des tarifs en progression :

Une évolution positive du chiffre d'affaires par secteur :

Évolution du chiffre d'affaires par secteur en millions de F.CFP



B) Les évolutions notables de la mandature 2014-2020 au niveau de l'ensemble des communes (Source « Observatoire des communes de Polynésie française » 2022)

Le volume des investissements des communes a évolué de 33 points entre les deux dernières mandatures avec un appui financier non négligeable de l'Agence Française de Développement qui détient à ce jour plus de 60% des en-cours des communes.

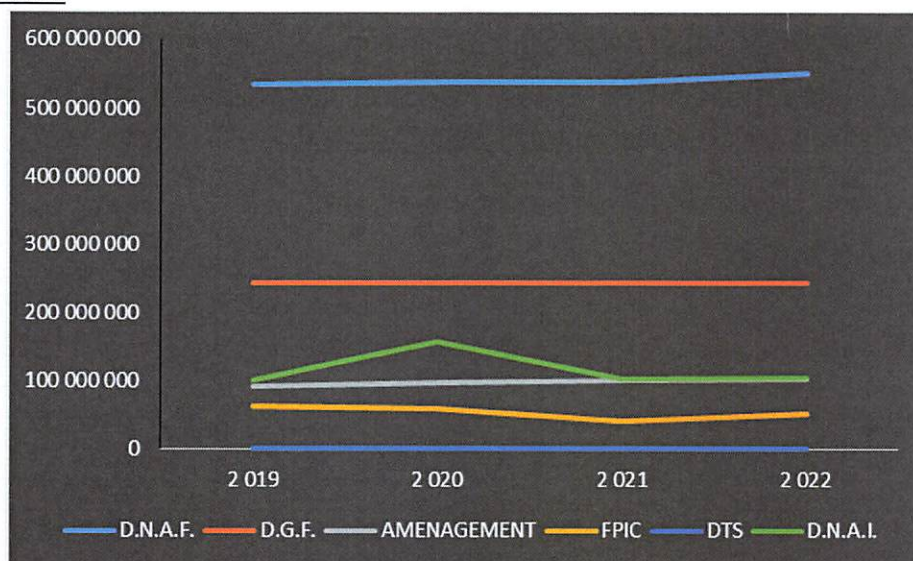
- Les recettes des communes sont essentiellement constituées des dotations et participations (63%) avec une évolution de la DNAF de 1% (contre 2% pour la DGF).
- Une progression de deux milliards des recettes propres avec un taux de croissance moyen de 4% entre 2014 et 2020. Ces nouvelles recettes sont le résultat de la mise en œuvre des compétences environnementales (eau, déchet, assainissement).

- Les recettes fiscales évoluent (+1.38 milliard), une croissance plus marquée aux Iles Sous le Vent avec +11% par an du produits des centimes additionnels.

II) LES RECETTES DE LA COMMUNE

A) Rétrospective et dotations 2023

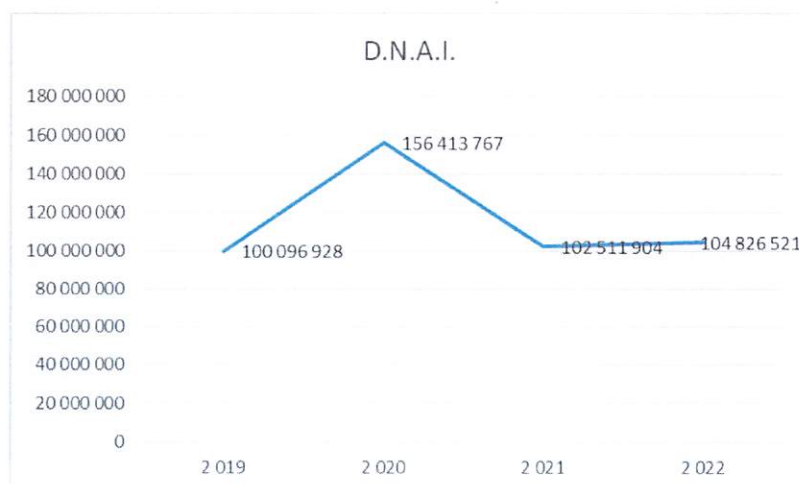
1) Les tendances



La DNAF évolue de 2.26 points par rapport à 2021 avec un niveau similaire minimum escompté pour 2023 de 550 millions considérant les 27 millions de recettes supplémentaires constatées en 2022 (dont 21 millions en fonctionnement).

Compte tenu de l'évolution positive de la population de la commune (scolaire également), une amélioration de la DNAF est espérée à horizon 2024. Une augmentation du FPIC est observée (+11.2 millions par rapport à 2021).

Des niveaux similaires de dotations sont attendus pour 2023.



Une dotation non affectée en investissement qui s'améliore légèrement (+2 millions en 2022).

2) Les dotations 2023 (estimations)

- **DNAF** : 550 339 235 F CFP (arrêté n° HC/1154/DIE/FIP du 26 décembre 2022) ;
- **DNAI** : 104 826 521 F CFP (arrêté n° HC/1154/DIE/FIP du 26 décembre 2022) ;
- **DGF** : Estimation à 243 494 272 F CFP (base 2022) ;
- **DACOM** : Estimation à 103 492 482 F CFP (base 2022) ;
- **FPIC** : Estimation à 52 050 239 F CFP (base 2022) ;
- **DTS** : Estimation à 1 745 823 F CFP (base 2022).

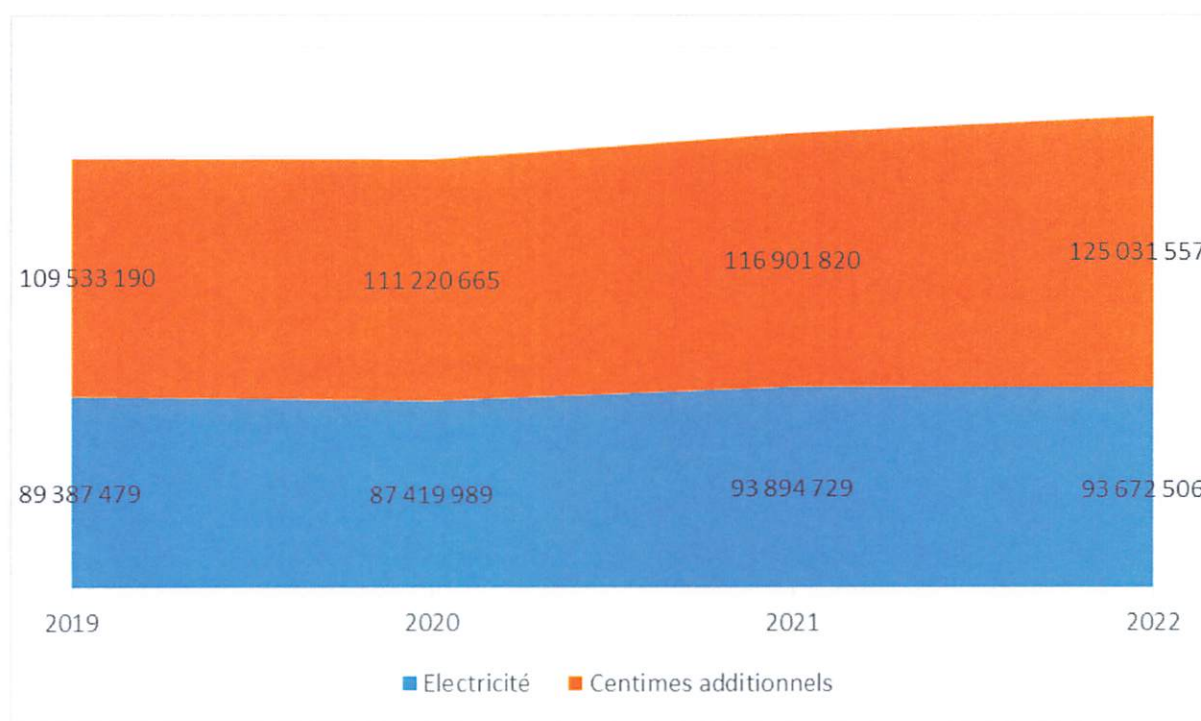
Estimations 2023, **951 122 051 F CFP** en section de fonctionnement et **104 826 521 F CFP** en section d'investissement soit un budget global de **1 055 948 572 F CFP**.

Historique des dotations 2019-2022 :

DOTATIONS	2019	2020	2021	2022
Section de fonctionnement				
D.N.A.F.	534 633 115	537 448 957	538 187 496	550 339 235
D.G.F.	243 494 271	243 494 275	243 494 272	243 494 272
AMENAGEMENT	92 330 549	97 167 299	100 422 912	103 492 482
FPIC	62 376 492	59 026 014	40 798 687	52 050 239
DTS	1 603 406	1 769 401	1 447 494	1 745 823
Total	934 437 833	938 905 946	924 350 861	951 122 051
Section d'Investissement				
D.N.A.I.	100 096 928	156 413 767	102 511 904	104 826 521

B) Les recettes fiscales de la commune

1) Les tendances (2019-2022)



(Comptes administratifs provisoires, arrêtés 31/12/2022)

Des ressources fiscales maintenues :

- La taxe sur l'électricité affiche une moyenne de 91 millions sur 4 exercices ;
- Les centimes additionnels affichent une moyenne de 115.6 millions (2019-2022) avec un pic à 125 millions en 2022.

2) Un réel potentiel fiscal à intégrer à la réflexion pour l'amélioration des recettes de la commune

Rappel sur les taux des centimes additionnels appliqués depuis 2018 :

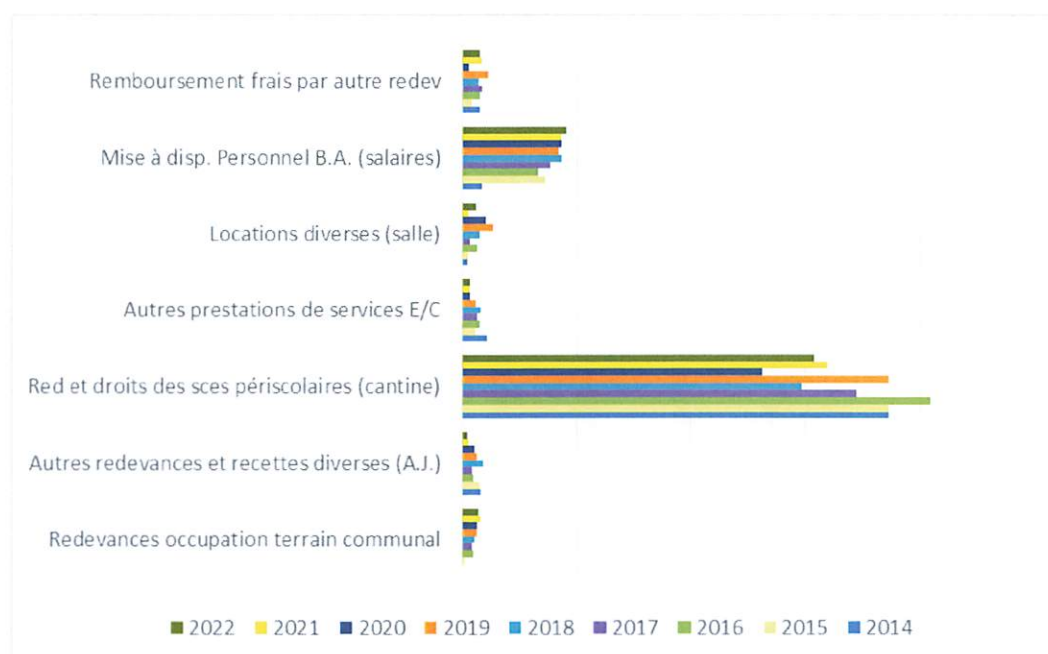
Taux	Patentes	Licences	Impôt foncier	TVLLP
Taux max	80,0%	100,0%	50,0%	10,0%
Taux appliqués depuis 2018	80,0%	100,0%	25,0%	3,5%

Comme évoqué au dernier rapport, la commune dispose d'une marge de manœuvre non négligeable.

Des possibilités de révision de taux se dégagent. La mise en œuvre d'une telle démarche n'occultera pas le contexte économique actuel et la nécessité de mettre en place des paliers de revalorisation.

C) Les produits d'exploitation : redevances communales et autres recettes

1) Rétrospective



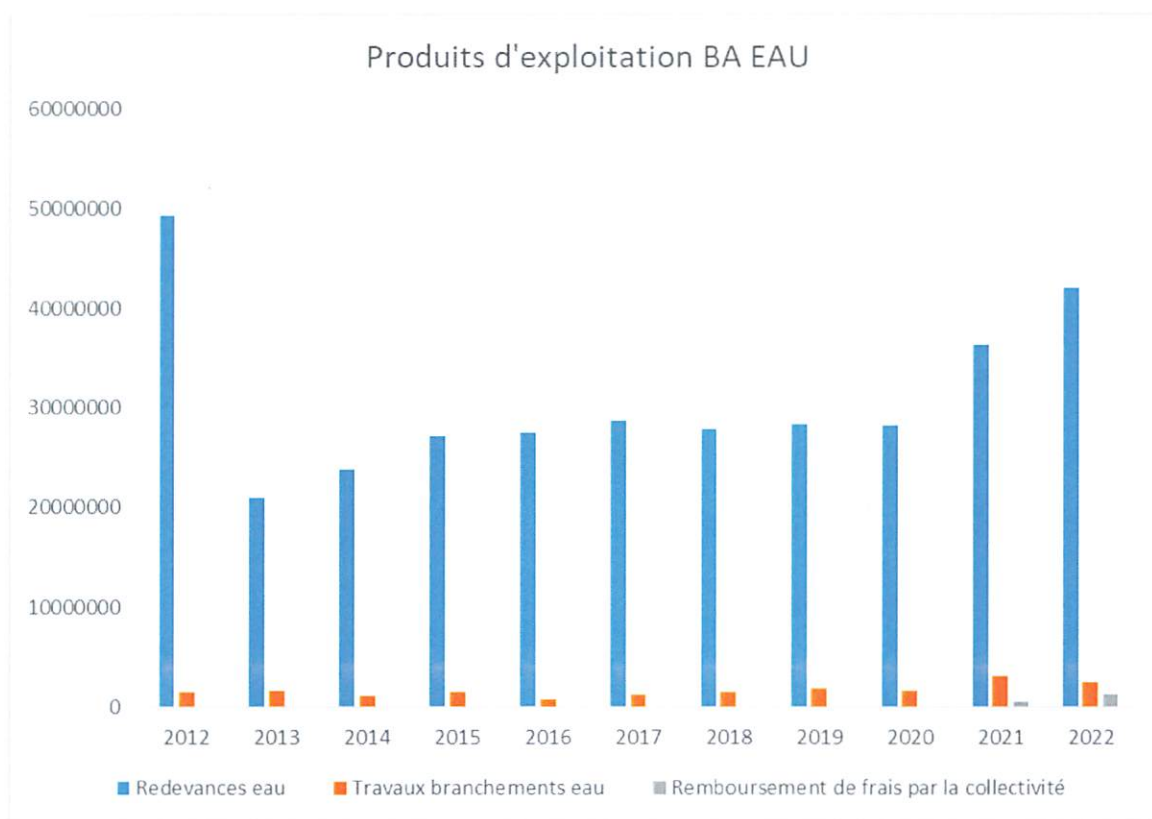
(Comptes administratifs provisoires, arrêtés au 31/12/2022)

- Des produits de restauration scolaire prédominants avec une moyenne annuelle de 31.5 millions sur les quatre derniers exercices.

Compte tenu de l'évolution des rythmes scolaires à compter de la rentrée scolaire d'août 2023, une concertation sera indéniable quant aux impacts sur l'organisation des services ainsi que sur les coûts évidents de cette mesure.

- Concernant le transport scolaire par voie maritime, c'est une recette de 31 262 000 F CFP pour 2023 (marché pluriannuel à échoir au 31 décembre 2024)
- Concernant la pharmacie d'officine secondaire sur Tautira, une convention de mise à disposition a été signée en août 2022 pour une recette annuelle complète à percevoir dès 2023 d'un montant de 540 000 F CFP (délibération n° 07/2021/CTE du 28/01/2021).
- Une demande de permis de construire a été déposée en septembre (n°186/2022 du 09/09/2022) par le groupe ONATI pour l'implantation d'un local technique sur la commune associée de Faaone avec avis favorable du Maire.
Dès démarrage des travaux et comme convenu aux termes de la convention d'occupation de parcelle publique, c'est une recette complémentaire de 1 033 320 F CFP pour la commune.
- Les régies de recettes disposent de leurs comptes de dépôt fonds trésor depuis ce début d'année. Afin d'améliorer le recouvrement spontané et considérant les demandes récurrentes de la population, la réflexion est en cours pour la mise à disposition de « TPE » et permettre ainsi le paiement par carte bancaire.

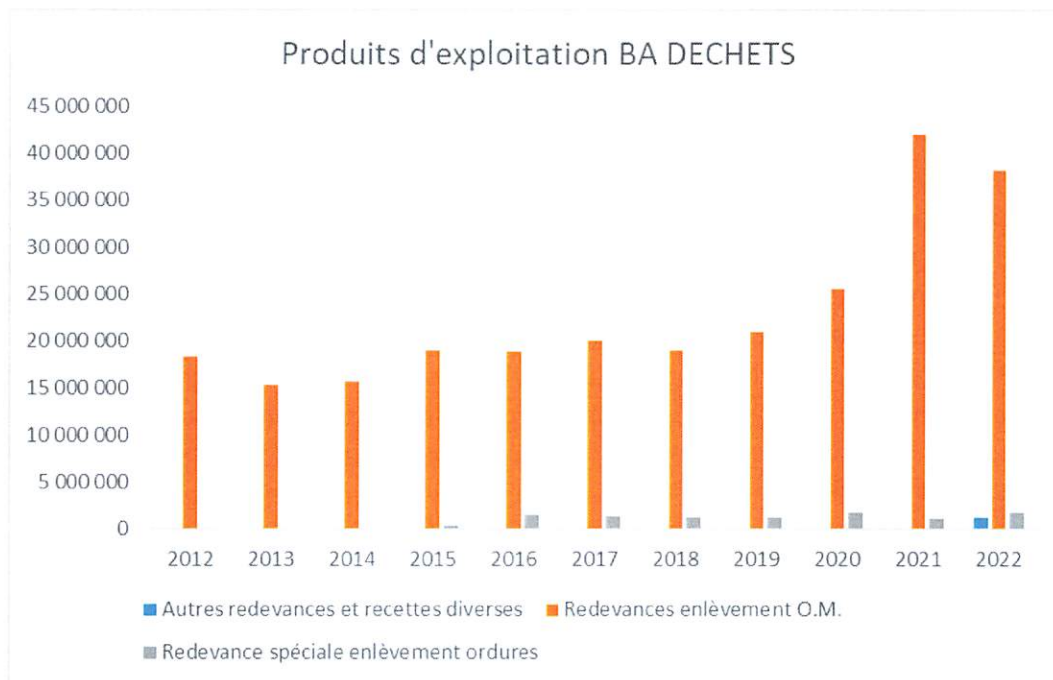
2) La tarification au volume de Taravao : l'importance du volet préventif



- Les redevances s'élèvent à 43.3 millions soit plus de 94% des produits d'exploitation du budget annexe de l'eau avec une moyenne de 33 704 250 F CFP sur 4 ans;
- La révision des tarifs a un impact clair sur les recettes. Celles-ci ont évolué de 15 points par rapport à 2021 avec un taux d'évolution global de 49% par rapport aux recettes de 2020. Depuis 2022, les foyers du centre de Taravao sont facturés au volume. Les équipes du service hydraulique continuent de

sensibiliser les usagers à la maîtrise de leurs consommations en eau et œuvrent pour détecter les fuites sur réseaux afin de préserver au maximum les réserves en eau de la commune.

- La refacturation au budget principal des consommations en eau des bâtiments communaux suit son cours avec un peu plus d'un million sur 2022.



- L'étude pour l'élaboration du plan de gestion des déchets est engagée avec une réception attendue courant 2023 (délibération n°24/2022/CTE du 1^{er} juin 2022). Munie d'un plan de gestion des déchets, la commune pourra prendre les mesures les plus adaptées au constat établi et sera à même d'optimiser les moyens pour tendre vers une maîtrise des coûts du service ;
- À l'instar du budget annexe de l'eau, la facturation au budget principal de la collecte des déchets des mairies et bâtiments communaux pourra être mise en place dans les meilleurs délais ;
- La commune s'engage à sensibiliser davantage sa population au tri et à la revalorisation des déchets organiques. Afin de réduire les volumes de déchets collectés dans les bacs gris, une sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets est nécessaire ;

III) DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT QUI S'ACCROISSENT

A) Les charges à caractère général et autres charges de gestion courante (consommations provisoires arrêtées au 31/12/2022)

1) Etat des lieux du « 011 »

- **Budget principal** : 243 millions en 2022 (+36 millions par rapport à 2021 soit +17.5%). Une augmentation des frais de carburant (+40%) et d'électricité (+10%), des dépenses en hausse de plus de 36 millions sur ce chapitre
- **Budget annexe de l'eau** : 95.4 millions en 2022 *dont près de 42 millions en frais d'électricité, 13.8 millions en dépenses de petit équipement, et près de 12 millions en dépenses de travaux sur le réseau*
- **Budget annexe des déchets** : 10.5 millions contre 6.4 millions *dont 3.6 millions en frais de carburant, 2 millions pour l'entretien et la réparation de véhicules*

À noter (hors 011): Plus de 72 millions de contributions payées au SMO FENUA MA pour le traitement des déchets

2) Cibles 2023 : Préférer le préventif au curatif

- Mieux définir les besoins pour déterminer les meilleures options (déterminante pour le choix d'une procédure dans le cadre des marchés) ;
- Vérifier et formaliser de nouvelles conventions et contrats pour maîtriser les coûts, jeu de la concurrence (équipements de protection individuelle, matériaux de construction, entretien des véhicules, entretien des bâtiments, fournitures scolaires...)
- La santé au cœur des préoccupations, la commune s'engage à promouvoir les produits locaux à la cantine, notamment la validation par une commission ad hoc de l'ensemble des menus servis aux élèves. Parmi les objectifs de cette démarche : l'introduction d'un « maa tahiti » par mois ;
- Une meilleure gestion du parc roulant (remisage, carnets de bord, planning pour les entretiens et visites de contrôle). En effet, au regard des dépenses de remise en état trop importantes, la commune a publié en début d'année la vente de gré à gré de ses véhicules réformés. Les cessions sont prévues pour le premier semestre 2023.

B) Les charges de personnel

1) État des lieux du « 012 »

- **Budget principal** : 698 millions (cotisations patronales, visites médicales, cotisations CGF incluses). Dépenses incompressibles avec une évolution réelle escomptée dès 2023 avec la revalorisation du point d'indice passant de 1430 à 1452 (*762 millions estimés pour 2023 dont 754 pour les permanents toutes situations confondues*)
- **Budget annexe de l'eau** : 53.5 millions, un niveau de consommation supérieur à 2021 (*69 millions estimés pour 2023 dont 48 millions pour les permanents*)
- **Budget annexe des déchets** : 48 millions pour 2022, un niveau de dépenses maintenu par rapport à 2021 (*53 millions estimés pour 2023 dont 48 millions pour les permanents*)

Des pistes à explorer (2023-2026) :

- Valider une politique interne et un circuit de validation pour maîtriser les heures supplémentaires ;
- Mutualiser certains postes pour optimiser les moyens humains en place (évolution des fiches de postes) ;
- Renforcer le niveau d'encadrement ;
- Monter le personnel en compétences pour améliorer le fonctionnement interne et le service à l'usager.

IV) LES OPERATIONS EN COURS ET A VENIR

A) Vers une meilleure programmation des investissements de la commune

1) Les réalisations attendues en 2023

- L'avancement des études complémentaires à la reconstruction de l'école Ohi Teitei (deuxième semestre 2023) dont concours d'architecte ;
- L'avancement des actions CRSD (3.4 « Études diagnostic amiante/plomb avant démolition/réhabilitation et autres études utiles à la revalorisation du Fort de Taravao », 3.5

« Réalisation des travaux de dépollution/démolition et d'aménagement du Fort de Taravao » et 7.4 « Réalisation des travaux de dépollution/démolition et d'aménagement du centre nautique de Tautira ») ;

- L'acquisition d'outils informatiques interfacés d'ores et déjà envisagée au dernier rapport, sera de nouveau au cœur de la réflexion. En effet, avec le processus de dématérialisation et l'arrivée imminente de la M52, la commune devra se doter d'un outil de gestion financière plus élaboré et déjà adapté aux évolutions prochaines ;
- Le lancement de l'étude pour la mise en place de l'adressage communal ;
- La continuité du projet d'équipement des bâtiments en panneaux solaires pour réduire la facture énergie.

Au budget annexe des déchets :

- Plan de gestion des déchets
- Réflexion sur la tarification des usagers non domestiques (catégories, mode de calcul de la redevance)

Au budget annexe de l'eau :

- Acquisition d'engins (PEL JOB, avec remorque) ;
- Actualisation du Schéma Directeur d'Adduction en Eau Potable (SDAEP) (dépôt du dossier en octobre 2022) ;
- Remplacement de 800 mètres de canalisations sur Faaone ;
- Rénovation du réseau VAN BASTOLAER avec pose d'antennes et compteurs (> 490 millions commencement escompté pour 2024) ;
- Étude de faisabilité ouvrage de stockage sur OOPU ;

2) État des besoins par section de commune pour 2023 :

Des réunions se tiendront dans le courant de l'année pour planifier les différents projets par section de commune. À l'heure actuelle, ces besoins n'ont pas encore été clairement définis.

Commune associée de TAUTIRA :

PRIORITES	Rappel des besoins exprimés ROB 2022	Besoins exprimés
Thématiques « écoles »	Études de reconstruction de l'école HUI TAMA	Études de reconstruction de l'école HUI TAMA
1	Rénovation de la marina de Tautira Aménagement d'un abri pour les élèves qui attendent leur transport scolaire	Aménagement d'un abri pour les élèves
2	Reconstruction des pontons (béton)	Rénovation des pontons
3	Acquisition d'un chargeur excavateur pour les interventions au niveau de la section de commune	Besoins à affiner
4	Construction d'un réfectoire et d'un local technique	
5	Camion plateau à benne basculante	

Commune associée de PUEU :

PRIORITES	Rappel des besoins exprimés ROB 2022	Besoins exprimés
Thématiques « écoles» et « cimetières »	Goudronnage de la voie d'accès au cimetière communal Aménagement d'un abri de jonction pour l'accès à la cantine (en faveur des élèves de la maternelle)	Travaux en régie pour réalisation d'une coursive couverte sur l'école Hélène Auffray
1	Réfection des pontons sis à la marina de Pueu Point lumineux	Besoins à affiner
2	Rénovation de la toiture de l'atelier sis à la mairie de Pueu	
3	Assainissement des toilettes sises à la marina	

Commune associée de FAAONE :

PRIORITES	Rappel des besoins exprimés ROB 2022	Besoins exprimés
Thématiques « écoles» et « cimetières »	Aménagement du cimetière communal de Faaone	Besoins à affiner
1	Extension du hangar et création de sanitaires (dont PMR) Aménagement d'une salle pour l'archivage de documents (à l'emplacement des sanitaires existants au rez de chaussée)	
2	Sécurisation du coffre-fort au R+1	
3	Acquisition d'un chargeur excavateur pour les interventions sur Faaone/Afaahiti	
4	Réaménagement secrétariat Aménagement d'une salle de réunion	

Au niveau de AFAAHITI-TARAVAO :

PRIORITES	Rappel des besoins exprimés ROB 2022	Besoins exprimés
Thématiques « écoles» et « bâtiments communaux»	Études complémentaires sur la reconstruction de l'école Ohi Teitei Installation de panneaux solaires sur les bâtiments scolaires et autres bâtiments communaux	Reconstruction école Ohi Teitei Opération « solaire » à poursuivre sur les bâtiments communaux pour réduire la facture énergie
2		Acquisition d'un 3 ^{ème} VSAV pour le centre d'incendie et secours Acquisition d'un fourgon 4*4 pour la brigade municipale

V) L'ETAT DE LA DETTE ET LES RATIOS FINANCIERS

A) L'en cours de la dette en 2023

1) Les emprunts

La commune présente au 1^{er} janvier, plus de 464 millions de dettes (cinq crédits dont un emprunt à taux bonifié auprès de l'AFD concernant l'éclairage public). Des échéances à venir de 39.2 millions dont 34.4 millions en amortissement de capital (situation à fin 2023 ci-dessous):

Année origine	Nature de la dépense	Capital restant dû au 31/12/2023
2013	Construction marché communal Socredo	25 819 174
2012	Acquisition terrain ex gendarmerie Socredo	49 880 217
2016	Aménagement Parc TEAPUTA Socredo	243 641 553
2010	Acquisition terrain Teaputa Banque de Tahiti	78 887 735
2019	Éclairage public - AFD	32 545 004
TOTAL		430 773 683

B) Les ratios financiers au 31 décembre 2022

1) Les ratios de niveau (population 13 842 en 2022 contre 12 701 en 2021)

- Les dépenses par habitant : *R1* de 110 536 F CFP contre 109 570 F CFP en 2021
- Le produit fiscal par habitant : *R2bis* de 15 800 F CFP contre 16 597 F CFP en 2021 (+8 millions)
- Les recettes par habitant : *R3* de 115 055 F CFP contre 120 567 F CFP en 2021
- L'effort d'équipement par habitant : *R4* de 8 700 F CFP contre 4 922 F CFP en 2021
- La dette par habitant : *R5* de 33 573 F CFP contre 39 306 F CFP en 2021
- L'enveloppe de dotation globale de fonctionnement par habitant : *R6* de 25 068 F CFP contre 27 078 F CFP en 2021
- Les dépenses de personnel par habitant : *R7* de 52.30% contre 56.31% pour 2021
- Le taux d'équipement : *R10* de 7.56% contre 4.08% en 2021

2) Les ratios de solvabilité budgétaire et de marge de manœuvre

- Taux d'endettement : *R11* de 29.18% en 2022 contre 32.60% en 2021
- La marge d'autofinancement courant : *R9* de 120.66% contre 93.11% en 2021

Libellés	Ratio 1 DRF/pop	Ratio 2 bis Produit des impositions /pop	Ratio 3 RRF /pop	Ratio 4 DBE /pop	Ratio 5 Dette/pop	Ratio 6 DGF/pop	Ratio 7 Dépenses de personnel /pop %	Ratio 9 MAC ((DRF+R emb. dette) /RRF) %	Ratio 10 Taux d'équipement DBE/RRF %	Ratio 11 Taux d'endettement Dette/RRF %
Moyenne Outremers (a)	151 602	58 489	170 031	31 548	114 639	28 064	65.80%	94.80%	18.60%	67.40%
Valeurs T-test (b)	110 536	15 800	115 055	8 700	33 573	25 068	52.30%	120.66%	7.56%	29.18%
Delta (b) – (a)	-41 066	-42 689	-54 976	-22 848	-81 066	-2 996	-13.50%	25.86%	-11.04%	-38.22%

(Source DGCL – Données DGFIP – chiffres INSEE 2021)